[illegible] M. de Dion a critiqué cette forme. Il a déclaré qu'il ne saurait parler sans avoir [illegible] M. Lepine.

[illegible] M. Lepine insulte le Président de la [illegible] M. Lepine s'excuse et dit qu'il a [illegible] M. Lepine s'est opposé à l'urgence du [illegible] M. de Dion s'étonne de ne [illegible] M. Le Bon s'est en lutte-duelliste par bois même [illegible] M. Lepine qui en sera délibéré.

[illegible] M. Jacquier, M. le président [illegible] M. Lepine.

Encore des conclusions

M. Bouilloy déroulède ses conclusions tendant à la confrontation de MM. Lepine et Puybraunt [illegible] M. Mesureur et Cassagnac.

Nos moins énergiquement M. Bernard les repousse.

L'audience est levée à 5 heures 25 et la Haute-Cour a rouvert en audience secrète.

En Chambre du Conseil

L'audience secrète dure à peine un quart d'heure.

M. Mesureur et de Cassagnac, qui veulent parler sur l'une et sur l'autre des deux conclusions [illegible] ne demandent pas qu'ils [illegible] les sénateurs.

Le président successivement aux voix les conclusions opposées.

Elles sont rejetées à mains levées.

L'audience secrète est levée à 7 h. 05.

L'audience publique est renvoyée à demain [illegible] heure.

T. H.

La Chambre

Séance du 12 Décembre 1899

Avant la séance

Réconstitution du groupe socialiste

Les députés socialistes se sont réunis aujourd'hui [illegible] du groupe, qui s'était dissous lors [illegible] Dreyfus.

Les dissidents sont venus à la séance, et le groupe a été reconstitué, sur la base qui fut adoptée [illegible] du congrès socialiste de Lille.

[illegible] de l'unanimité des membres de la réunion.

[illegible] sont au nombre de trente. M. Cavaignac [illegible] M. Renou, Mesureur, Lafferre [illegible] M. Dupuy, président. Chaque séance est représentée [illegible] membres, désignés spécialement pour la [illegible]

LA SÉANCE

M. Deschenel possède la séance qui est ouverte à 3 h. 25.

Le Budget de la Justice

M. Chaumié, à propos de plusieurs chapitres du budget, critique la méthode qui consiste à [illegible] les sommes nécessaires [illegible] des dépenses des justices de paix, et son meilleure répartition du travail [illegible] M. Chaumié demande [illegible] l'organisation des tribunaux [illegible]

M. Le Bon [illegible] M. Chaumié [illegible] M. Le Bon [illegible] M. Chaumié [illegible] M. Le Bon [illegible] M. Chaumié [illegible]